

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE /

11 OCTOBRE 2023

.....

## PRIME DE POUVOIR D'ACHAT DES AGENTS TERRITORIAUX L'Association des Maires d'Ile-de-France alerte sur les difficultés rencontrées par les collectivités locales

**L'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF) exprime ses préoccupations concernant la prime de pouvoir d'achat des agents territoriaux dont la mise en œuvre, facultative, a été annoncée par le Gouvernement. Si l'AMIF prend pleinement la mesure de la perte de pouvoir d'achat des agents territoriaux, elle s'inquiète des difficultés rencontrées par de nombreuses collectivités pour verser ces primes aux agents.**

L'Association des Maires d'Ile-de-France (AMIF) exprime son inquiétude face au projet de décret sur la prime de pouvoir d'achat destinée aux agents territoriaux. Alors que ce projet de texte a été examiné le 4 octobre au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, l'AMIF s'inquiète des inégalités entre collectivités dans l'application de cette prime, essentielle dans un contexte économique qui grève le pouvoir d'achat des agents.

Celles-ci font elles-mêmes face à des contraintes financières considérables. Les finances locales sont soumises à une pression accrue notamment due à la baisse des dotations de l'État en euros constants, de la hausse des coûts de l'énergie et, plus globalement des prix, et de la hausse du point d'indice des agents qui s'applique depuis le mois de juillet.

Dans ce contexte, l'AMIF insiste sur la nécessité d'un dispositif qui garantisse que chaque collectivité qui le souhaite puisse mettre en place cette prime. Aussi, **elle demande que l'État prévoie un dispositif financier de compensation à destination des collectivités qui ne pourraient pas la financer.**

L'AMIF reste ouverte au dialogue avec les autorités compétentes pour trouver des solutions qui permettront, à chaque commune qui le souhaite, de mettre en œuvre la prime de pouvoir d'achat tout en préservant la stabilité financière des collectivités locales.

### CONTACT PRESSE



Émilie Pouch



07 88 32 45 14



epouch@amif.asso.fr